



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 FEVRIER 2023 A 19H30**

Etaient présents : BOURGEOIS Rose, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Absent : NEDIALKOVA Krassi

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GAROUTTE Agnès, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard, PAYRE Raphael donne pouvoir à LARIVE Bruno, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

SECRETAIRE DE SEANCE :

LARIVE Bruno est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 16 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h33).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2023 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal. Aucune question n'est posée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16/01/2023 est adopté à 18 voix pour et 4 abstentions.

2) Institution du régime des astreintes

Madame la Maire explique que le régime des astreintes n'était pas mis en place et que les agents du service technique sont sollicités notamment en période d'épisodes neigeux. Il y a nécessité de régulariser.

- Question de Jean-Yves GIRARD : Quand les agents sont-ils d'astreinte ?
- Réponse de Madame la Maire : ce sont les élus qui définissent le calendrier. Pour cet hiver 2022/2023, la période choisie est du 5 décembre 2022 au 12 mars 2023.
- Question de Jean-Yves GIRARD : Combien d'agents techniques sont d'astreinte ?

• Réponse de Madame la Maire : l'astreinte est organisée en binôme avec un agent qui conduit le tracteur et l'autre qui déneige manuellement.

Le régime des astreintes est adopté à l'unanimité.

3) Elections des représentants au comité consultatif des pompiers

Madame la Maire explique que les représentants ont été élus en janvier 2022 et qu'il s'agit d'élire une nouvelle représentante en remplacement de Mme Chloé FLACEAU qui a démissionné. Mme Valérie JULLIEN s'est déclarée candidate.

La candidature de Mme Valérie JULLIEN est adoptée à l'unanimité.

4) Modification de la rémunération des agents recenseurs 2023

Madame la Maire explique que le paiement de la formation des agents recenseurs retenu était en-dessous du SMIC. Nous proposons une rémunération de 35 € brut pour chaque séance de formation.

La modification de la rémunération des agents recenseurs est votée à l'unanimité.

5) Mutualisation groupement commande transport des scolaires

Madame la Maire explique que le groupement de commande du transport des scolaires de la CCMP arrive à échéance et qu'il va être renouvelé prochainement. Pour siéger à la commission d'attribution, le représentant titulaire de notre commune est Mme Nathalie GARCIA et le représentant suppléant est M. Bruno LARIVE.

La mutualisation groupement de commande transport des scolaires est adoptée à l'unanimité.

6) Mutualisation groupement commande travaux voirie et signalisation

Madame la Maire explique que le groupement de commande des travaux voiries et signalisation de la CCMP arrive à échéance et qu'il va être renouvelé prochainement. Pour siéger à la commission d'attribution, le représentant titulaire de notre commune est Mme Nathalie GARCIA et le représentant suppléant est M. Bruno LARIVE.

La mutualisation groupement de commande transport des scolaires est adoptée à l'unanimité.

7) Informations diverses

PLURELYA, le gestionnaire des œuvres sociales des agents municipaux propose que des élus siègent au conseil d'administration.

Prochain Conseil municipal le 30/03/2023 et non le 15/03/2023.
Séance levée à 20h01.

Fait à NEYRON le 28/02/2023

La secrétaire, LARIVE Bruno



La Maire, Christine FRANÇOIS

